

Mesures proposées

suite à la détection d'un virus influenza Faiblement pathogène

Recommandations proposées
Réduire au maximum le nombre de salles de gavage allant recevoir ces lots en sélectionnant les salles de plus fortes capacités, si besoin en envoyant les lots en deux fois en gavage à 15 jours d'intervalle dans les mêmes salles.
Limiter les lots de volailles exposées par voisinage à ce lot de PAG en sélectionnant les salles sans voisinage proche avec des autres ateliers de volailles, en particulier sans voisinage avec des ateliers de dindes ou de Gallus gallus, ou pour d'autres cas sans voisinage avec des sites de reproducteurs ou sites dits sensibles.
Assurer une biosécurité maximale pour le transport des lots de PAG puis des lots gavés vers l'abattoir : faire appel à des équipes d'attrapage professionnelles avec un bon niveau de biosécurité, encadrer les chantiers d'attrapage avec un technicien ou un vétérinaire, assurer un N/D renforcé des véhicules et caisses de transport, prévenir les risques de contamination croisée à l'abattoir. En effet un point critique est pour les Groupements d'éleveurs le fait qu'il y a des risques de croisements de circuits sur l'abattoir entre les camions de gras, les camions de PAG et les camions pour les canards à rôtir, car un abattoir peut avoir deux chaînes d'abattage (gras et à rôtir, deux quais l'un derrière l'autre) avec un site de N/D des camions sur le site de l'abattoir. Réaliser l'abattage en fin de chaîne d'abattage pour limiter les risques de contamination croisée des autres véhicules et caisses de transport.
Prévenir les personnes qui devront interagir avec ces animaux de leur contamination avec un virus FP dont il faut éviter le plus possible la diffusion pour obtenir une observance maximale des mesures de biosécurité : éleveur de gavage, équipe d'attrapage, chauffeurs, personnels d'abattoir, etc.
Pour ces personnes le port d'EPI dont masque, gants et lunettes.
Transport des canards dans des camions bâchés.
Rappeler aux éleveurs des salles de gavage les règles strictes de biosécurité pour contenir la contamination environnementale à l'intérieur de la salle de gavage (contenir la contamination au sein de leur site pour limiter les risques de diffusion et faciliter la décontamination effective du site ensuite).
Appliquer des procédures de N/D renforcé dans le site de PAG et dans les salles de gavages après le départ des lots, avec supervision par technicien conseil ou vétérinaire sanitaire et avec des contrôles de l'efficacité des mesures (chiffonnettes d'environnement).
Allonger la durée du vide sanitaire dans les salles de gavage après le départ du dernier lot contaminé (au minimum 7 jours après N/D au lieu de 2-3 jours habituellement, le mieux serait 15 jours).
Réaliser une enquête épidémiologique pour identifier les risques de diffusion au cours du mois précédant la détection (durée rétrospective allongée car détection analytique sur un lot asymptomatique => impossible de déterminer le moment de l'introduction).
Surveiller les élevages de Gallus gallus ou dindes par écouvillonnage situés dans les 2-3 kilomètres autour de l'exploitation (risque de diffusion et possible exposition à une même source).